



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 94297

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les préoccupations exprimées par les gardiens de refuge de montagne sur le type de contrat d'assurance qu'ils doivent souscrire. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si les gardiens doivent souscrire un contrat pour risque locatif ou bien s'ils peuvent introduire dans leur contrat d'assurance une clause de non recours contre le gardien comme cela se pratique chez certains propriétaires.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94297

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13105

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)